

FRANÇOIS LE BRAS & JEAN-FRANCOIS GUILLON

NOTAIRES ASSOCIES

Sarah LECLUSE - Notaire

8 Boulevard Carnot - BP 70006 - 61201 ARGENTAN CEDEX

26 rue Trinité – 14700 FALAISE

TÉL ARGENTAN : 02 33 67 01 20 – TEL FALAISE : 02.31.52.96.97.

e-mail : lebras.guillon@notaires.fr ou negociation.61014@notaires.fr

PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE VENTE

PIÈCES À FOURNIR PAR L'ACQUÉREUR

- Copie de sa pièce d'identité, contrat de mariage ou Pacs
- Note de renseignements d'état civil
- Modalités du financement (montant de l'apport personnel, montant, taux et durée du prêt)
- La copie de l'accord de principe/ offre de prêt
- Le relevé d'identité bancaire signé.

PIÈCES À FOURNIR PAR LE VENDEUR

- Copie de sa pièce d'identité, contrat de mariage ou Pacs.
- Son acte d'achat (titre de propriété).
- L'ensemble des diagnostics techniques.
- Le diagnostic assainissement si nécessaire.
- Dernier avis d'imposition des taxes foncières.
- Nom et adresse de la banque ayant accordé le prêt pour l'acquisition du bien s'il existe des inscriptions hypothécaires.
- En copropriété :
 - Nom et adresse du syndic de la copropriété (éventuellement le contact dans le service syndic),
 - le règlement de copropriété et état descriptif de division
 - les procès-verbaux des assemblées générales des copropriétaires des trois dernières années
 - le dernier appel de charges
- En lotissement :
 - le cahier des charges du lotissement et l'ensemble des modificatifs,
 - les plans des lots vendus
- Si le bien est loué ou a été loué : la copie du bail, de l'état des lieux, la dernière quittance de loyer, la lettre de congé du locataire s'il est parti ou le congé pour vendre qui lui a été délivré.
- Si le bien a fait l'objet d'une construction, d'un agrandissement ou d'une modification de son aspect extérieur ou de son usage :
 - copie des autorisations d'urbanisme et/ou de copropriété obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement, certificat de conformité, déclaration volontaire de conformité, procès-verbal de réception)
 - les plans de la construction,
 - les copies des polices d'assurance dommages ouvrage
 - copie des attestations d'assurance décennale des entreprises intervenues pour ces travaux avec le justificatif du paiement des primes et la copie des factures des travaux de construction ou d'amélioration.
- Le relevé d'identité bancaire signé.